

## RECONNAISSANCE DU BANGLA-DESH

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé le 14 février que le Gouvernement canadien a reconnu l'État indépendant du Bangla-Desh et le Gouvernement de Sheikh Mujibur Rahman.

Le Premier ministre Trudeau a envoyé le message suivant au Premier ministre du Bangla-Desh:

"Je suis heureux de vous faire savoir que le Canada a reconnu aujourd'hui le Bangla-Desh comme État indépendant. Au nom du Gouvernement et du peuple canadiens, je désire vous présenter, à vous-même et à votre Gouvernement, mes félicitations et mes meilleurs vœux. Nous souhaitons sincèrement que des relations harmonieuses et mutuellement avantageuses se développent entre nos deux pays et que ces relations soient renforcées au moyen de notre association au sein du Commonwealth."

Lors de cette déclaration, M. Sharp a fait remarquer que l'émergence d'un nouvel État de ce qui constituait le Pakistan oriental était évident depuis déjà quelque temps. Les critères juridiques d'un gouvernement indépendant qui dirige effectivement un territoire bien défini se trouvant satisfaits, comme plusieurs États l'ont déjà reconnu, il ne restait plus alors qu'à attendre le moment opportun. En soupesant toutes les conséquences, le Gouvernement a pris en considération les très graves problèmes auxquels fait face le Gouvernement du Pakistan, dont le territoire se trouve amputé du nouvel État. Le Gouvernement canadien espère, a dit M. Sharp, que le Pakistan et le Bangla-Desh puissent être membres du Commonwealth.

Des dispositions sont actuellement prises en vue d'établir des relations diplomatiques avec le nouvel État. On prévoit, pour les débuts, l'accréditation auprès du Bangla-Desh d'un ambassadeur canadien déjà en poste dans un pays voisin d'où son personnel effectuera de fréquentes visites à Dacca.

## UNE USINE DE NICKEL EN NOUVELLE-CALEDONIE

La *International Nickel Company of Canada, Limited* a récemment présenté au Gouvernement français de nouvelles propositions ayant trait à l'étude d'un projet touchant l'implantation immédiate et l'expansion à longue échéance d'installations importantes permettant de produire du nickel à partir de dépôts de minerais latéritiques. Le projet serait mis en oeuvre en Nouvelle-Calédonie, dans le sud de l'océan Pacifique.

L'INCO propose que si, dans un avenir prochain, la compagnie parvient à une entente avec la France sur les questions fondamentales, une première usine de production commerciale, qui ferait appel à un investissement d'environ 85 millions de dollars, pourrait être mise en exploitation avant le milieu de

1974. La nouvelle usine aurait une production annuelle de 15 millions de livres (environ 7,000 tonnes métriques) de nickel. Quelque 1,100 personnes seraient employées pendant la construction, et les besoins en main-d'oeuvre exploitante correspondraient à un nombre total de 400 personnes.

Les questions qui doivent être conclues avec le Gouvernement français pour que le projet soit viable comprennent la définition du domaine minier, l'établissement d'un régime fiscal à long terme et l'organisation financière de l'entreprise.

Les propositions de l'INCO ont été présentées à la demande du Gouvernement français à la suite de l'avortement du projet Cofimpac, auquel l'INCO participait en tant qu'actionnaire minoritaire avec un groupement d'entreprises françaises. On prévoit que, dans le cadre du nouveau projet, l'INCO détiendra une position majoritaire et l'on espère qu'elle s'adjoindra la participation de sociétés françaises et peut-être également d'autres sociétés européennes.

L'usine représenterait la première phase d'un projet à trois étapes - le premier projet concernant les minerais latéritiques en Nouvelle-Calédonie - qui pourrait amener la production annuelle d'au moins 220 millions de livres (100,000 tonnes métriques) de nickel. Le déroulement des étapes conduisant à une telle capacité se fera en fonction de l'évolution du marché du nickel et du progrès régulier et réaliste de l'économie de la Nouvelle-Calédonie. L'INCO, qui serait la principale responsable du projet, considère que la seule manière d'obtenir de la nouvelle entreprise des résultats vraiment satisfaisants sur le plan économique consiste à attaquer les phases ultérieures du projet.

## UN COMPLEXE SCOLAIRE DANS LES T. N.-O.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a inauguré officiellement le 10 janvier, dans le Nord canadien, un complexe école-foyer (d'une capacité de 400 élèves) qui, a-t-il dit, fera époque dans l'histoire de l'éducation des autochtones du Canada. Cette école, située dans la localité de Rae-Edzo, à 65 milles de Yellowknife, à l'extrémité nord du Grand lac des Esclaves, sera sous l'entière responsabilité de membres de la bande indienne des Dogribs. Elle a coûté 2.8 millions de dollars.

Par l'entremise d'un comité de six membres élus localement, les Indiens veilleront à la mise en application des programmes éducationnels, à l'embauchage des instituteurs, à la nomination du directeur, ainsi qu'à l'administration générale et à l'entretien du complexe.

L'école entreprendra un nouveau programme d'études pour le Nord, qui met l'accent sur l'enseignement des langues indigènes, des traditions, des métiers et des apports culturels des groupes d'autochtones. Les instituteurs seront aidés par des auxiliai-